

DEUX EVENTAILS DE PLONCARD

Je possédais depuis un certain temps un éventail noir à motif chromolithographié, sans signature, représentant une bergère en train de filer la laine de ses moutons, pendant qu'un galant la courtise.



Quelque temps après, je trouvai le même motif, sur fond bleu clair.



Et cette feuille comportait une signature : « Ploncard »



Je ne crois pas me tromper en affirmant qu'il s'agit bien du même Ploncard que celui mentionné dans le long procès pour contrefaçon qui gâche la vie de Lauronce de 1877 à 1880. (Voir « Biographie »)

Rappelons que Ploncard fut cité comme témoin dans l'affaire opposant Lauronce à l'un de ses anciens employés, accusé par Lauronce d'imprimer des feuilles d'éventails selon sa technique brevetée.

Le « sieur Ploncard, lithographe » déclara à la Cour avoir produit « à une époque antérieure au brevet Lauronce, deux genres d'éventails obtenus par des procédés identiques et connus dans le commerce : l'un sous le nom des 'Amours Rouges', l'autre sous celui de 'La Femme à la balançoire'. »

Il n'est pas fait mention de « Bergère courtisée », cet éventail doit donc être postérieur à 1877, date de la déposition de Ploncard.

La comparaison entre ces deux éventails et ceux de Lauronce met en évidence plusieurs points d'intérêt.

La composition de la « Bergère courtisée » paraît raide et figée, contrairement aux sujets de Lauronce, toujours très gracieux et plus dynamiques.



« Bergère courtisée »
De Ploncard



« La femme qui pêche »
de Lauronce

Mais c'est surtout dans l'impression de la feuille que la différence est flagrante.

Le sujet de Ploncard, imprimé sur un fond bleu pâle, laisse transparaître la couleur du tissu au travers de la lithographie. Ses personnages ont un teint bleuâtre un peu maladif, ce qui n'arrive jamais sur les feuilles de Lauronce, même imprimées sur du satin de couleur très foncée.



« Piège aux oiseaux » sur fond bleu pâle



« La lettre » sur fond bleu vif

Détails de deux éventails de Lauronce

La technique de Ploncard est loin d'être aussi perfectionnée que celle de Lauronce, et celui-ci n'aurait pas dû craindre la concurrence de produits bien moins raffinés que les siens. Il suffit de voir les petits moutons sur l'éventail noir pour être d'accord avec Alfred Lemerrier, Président de la société des imprimeurs-lithographes, entendu au titre d'expert et qui déclara au tribunal que sur les éventails de Ploncard, « la couche de fond était tellement grossière que l'on n'aurait pas pu obtenir les finesses des éventails de Lauronce. »



Moutons de Ploncard



Chèvre de Lauronce

En 1878 le Tribunal rend un jugement intermédiaire qui n'est pas tendre envers Ploncard, jugeant que son travail, « au lieu d'offrir un sujet en relief avec des lumières et des nuances, comme sur les produits de Lauronce, ne présente au contraire qu'un amas de couleurs confuses accumulées sur une couche d'une teinte grise et sans reflet. »

De plus, la « Bergère courtisée » sur fond bleu ciel comporte des retouches manuelles : les feuillages et les fleurs de couleur ne sont pas imprimés, mais gouachés par-dessus la couche lithographiée.



Il n'est pas question ici de refaire le procès Lauronce / Ploncard, ni de rabaisser systématiquement le travail des concurrents de Lauronce, mais seulement de remettre en perspective la qualité exceptionnelle de ses productions, que trop de critiques de nos jours dénigrent, considérant que les feuilles imprimées ne peuvent rivaliser avec les feuilles peintes. Or il me semble que les deux types de techniques peuvent coexister sans se faire de l'ombre, et qu'il ne faut pas sous-estimer la haute technicité, le sens artistique et la maîtrise dont a fait preuve Lauronce dans sa production.
